



**ACA Exco**

30 chemin de Saint-Henri  
CS 90116  
13322 MARSEILLE Cedex 16  
Tél. 0800 979 977 (appel non surtaxé)

**Association Fédération des AIL 13**

**192 rue Horace Bertin  
13005 MARSEILLE**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES COMPTES ANNUELS  
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023**

**SIEGE SOCIAL**

30 chemin de Saint-Henri  
CS 90116  
13322 MARSEILLE Cedex 16  
Tél. 0800 979 977 (appel non surtaxé)  
[www.exco.fr](http://www.exco.fr)

Centre d'Affaires Alta Rocca  
1120 Route de Gémenos  
Bât. E - 1er étage  
13400 AUBAGNE  
Tél. 0800 979 977 (appel non surtaxé)

4 avenue Saint Ruf  
CS 80122  
84918 AVIGNON Cedex 9  
Tél. 0800 979 977 (appel non surtaxé)

  
**Suzanne GUILHEM**  
Présidente





**ACA Exco**

30 chemin de Saint-Henri  
CS 90116  
13322 MARSEILLE Cedex 16  
Tél : 0800 979 977 (appel non surtaxé)

A l'assemblée générale de l'Association Fédération des AIL 13,

## Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association Fédération des AIL 13 relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

## Fondement de l'opinion

### Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

### Indépendance

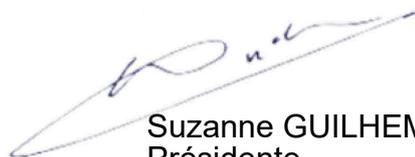
Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

#### SIEGE SOCIAL

30 chemin de Saint-Henri  
CS 90116  
13322 MARSEILLE Cedex 16  
Tél. : 0800 979 977 (appel non surtaxé)  
www.exco.fr

Centre d'Affaires Alta Rocca  
1120 Route de Gémenos  
Bât. E - 1er étage  
13400 AUBAGNE  
Tél. : 0800 979 977 (appel non surtaxé)

4 avenue Saint Ruf  
CS 80122  
84918 AVIGNON Cedex 9  
Tél : 0800 979 977 (appel non surtaxé)

  
**Suzanne GUILHEM**  
Présidente



## Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessous, nous attirons votre attention sur les points suivants exposés dans les notes suivantes de l'annexe des comptes annuels :

- Note « Faits essentiels ayant une incidence comptable » concernant la reprise de l'association EPISEC incluant cinq centres sociaux, une crèche et un bus itinérant France services.
- Note « évènements particuliers – évènements post clôture » concernant la loi du 22 avril 2024.

## Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

La note « Traitement des conventions de financement » de l'annexe expose les méthodes relatives à la constatation des produits liés aux subventions dans les produits de l'exercice et à l'enregistrement de fonds dédiés pour leur part non consommée

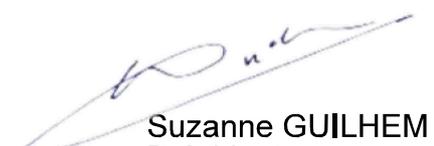
Nos travaux ont notamment consisté à apprécier les données et hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations et à nous assurer que la distinction entre fonds dédiés et produits constatés d'avance est cohérente avec la rédaction des conventions de financement et conforme à la réglementation comptable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

## Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'association.



Suzanne GUILHEM  
Présidente

## **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

## **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;



Suzanne GUILHEM  
Présidente

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Marseille, le 15 mai 2024

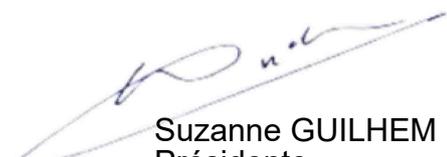
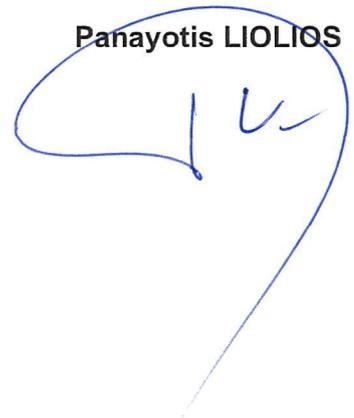
Le commissaire aux comptes

**Auditeurs et Commissaires aux comptes Associés EXCO**

Séverine SCHIATTI



Panayotis LIOLIOS



Suzanne GUILHEM  
Présidente

# Bilan Actif

Etat exprimé en euros		31/12/2023			31/12/2022
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>				
	Frais d'établissement				
	Frais de recherche et de développement				
	Donations temporaires d'usufruit				
	Concessions brevets droits similaires	124 847	108 646	16 201	17 498
	Autres immobilisations incorporelles (1)	21 760		21 760	6 760
	Immobilisations incorporelles en cours				
	Avances et acomptes				
	<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>				
	Terrains	148 500		148 500	148 500
	Constructions	1 266 991	942 123	324 868	337 676
	Installations techniques, mat. et outillage indus.	109 148	100 843	8 304	143
	Autres immobilisations corporelles	3 373 927	2 624 700	749 227	552 979
	Immobilisations corporelles en cours				
	Avances et acomptes				9 763
<b>BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DES TINES A ETRE CEDES</b>					
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)</b>					
Participations évaluées selon mise en équival.					
Autres participations					
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés	11 010		11 010	11 010	
Prêts	196 441		196 441	154 703	
Autres immobilisations financières	39 458	4 050	35 408	16 408	
<b>TOTAL ( I )</b>	<b>5 292 082</b>	<b>3 780 362</b>	<b>1 511 720</b>	<b>1 255 439</b>	
<b>ACTIF CIRCULANT</b>	<b>STOCKS ET EN-COURS</b>				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes	68 084		68 084	60 837
<b>CREANCES (3)</b>					
Créances clients, usagers et comptes rattachés	2 921 272	114 815	2 806 457	2 988 815	
Créances reçues par legs ou donations					
Autres créances	2 500 235		2 500 235	1 674 351	
<b>VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT</b>					
<b>DISPONIBILITES</b>	2 608 793		2 608 793	2 958 231	
<b>COMPTES DE REGULARISATION</b>	Charges constatées d'avance	66 783		66 783	148 008
	<b>TOTAL ( II )</b>	<b>8 165 167</b>	<b>114 815</b>	<b>8 050 351</b>	<b>7 830 242</b>
	Frais d'émission d'emprunt à étaler ( III )				
Primes de remboursement des obligations (-IV)					
Ecart de conversion actif ( V )					
<b>TOTAL ACTIF ( I à V )</b>	<b>13 457 248</b>	<b>3 895 177</b>	<b>9 562 071</b>	<b>9 085 681</b>	

(1) dont droit au bail

(2) dont à moins d'un an

(3) dont à plus d'un an

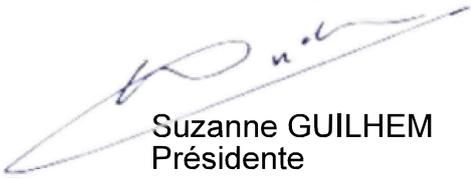
ACA EXCO

SARL au capital de 370 000 €

115 559

94 178

30, chemin de Saint Henri - CS 90116  
13322 MARSEILLE CEDEX 16  
RCS Marseille 508 966 167

  
Suzanne GUILHEM  
Présidente

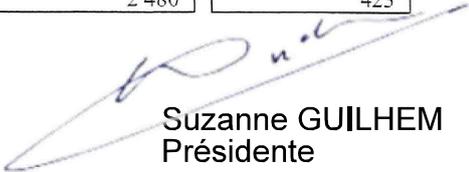
# Bilan Passif

Etat exprimé en euros

31/12/2023

31/12/2022

		31/12/2023	31/12/2022
<b>FONDS PROPRES</b>	<b>Fonds propres sans droit de reprise</b>		
	Fonds propres statutaires	352 345	352 345
	Fonds propres complémentaires	122 748	122 748
	<b>Fonds propres avec droit de reprise</b>		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Ecart de réévaluation		
	Réserves		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves pour projet de l'entité		
Autres			
Report à nouveau	1 758 224	2 141 680	
<b>Excédent ou déficit de l'exercice</b>	<b>(321 684)</b>	<b>23 591</b>	
	<b>Total des fonds propres (situation nette)</b>	<b>1 911 634</b>	<b>2 640 364</b>
	Fonds propres consommables		
	Subventions d'investissement	287 739	226 016
	Provisions réglementées		
	<b>Total des autres fonds propres</b>	<b>287 739</b>	<b>226 016</b>
	<b>Total des fonds propres</b>	<b>2 199 373</b>	<b>2 866 381</b>
<b>Fonds reportés et dédiés</b>	Fonds reportés liés aux legs ou donations		
	Fonds dédiés sur subventions d'exploitation	273 074	337 460
	Fonds dédiés sur contributions financières d'autres organismes		
	Fonds dédiés sur ressources liées à la générosité du public		
	<b>Total des fonds reportés et dédiés</b>	<b>273 074</b>	<b>337 460</b>
<b>Provisions</b>	Provisions pour risques	1 033 166	882 135
	Provisions pour charges	889 588	422 024
	<b>Total des provisions</b>	<b>1 922 753</b>	<b>1 304 159</b>
<b>DETTES (1)</b>	<b>DETTES FINANCIERES</b>		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)	690 772	768 918
	Emprunts et dettes financières divers	20 370	20 370
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	302 410	153 726
	<b>DETTES D'EXPLOITATION</b>		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	820 370	746 766
	Dettes des legs ou donations		
	Dettes fiscales et sociales	2 133 406	1 774 489
<b>DETTES DIVERSES</b>			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	185 699	59 692	
Produits constatés d'avance	1 013 844	1 053 720	
	<b>Total des dettes</b>	<b>5 166 872</b>	<b>4 577 682</b>
	Ecart de conversion passif		
	<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>9 562 071</b>	<b>9 085 681</b>
	Résultat de l'exercice exprimé en centimes	(321 683,54)	23 591,00
	(1) Dont à moins d'un an	4 258 177	3 736 453
	(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	2 480	423



Suzanne GUILHEM  
Présidente

# Compte de Résultat 1/2

Etat exprimé en euros

31/12/2023

31/12/2022

		12 mois	12 mois
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	Cotisations	65 696	19 574
	Vente de biens et services		
	Ventes de biens		
	dont ventes de dons en nature		
	Ventes de prestations de service	14 755 600	12 472 046
	dont parrainages		
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions d'exploitation	7 538 493	6 695 640
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
	Ressources liées à la générosité du public		
	Dons manuels		
	Mécénats		
	Legs, donations et assurances-vie		
	Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	838 615	903 875	
Utilisations des fonds dédiés	337 460	381 328	
Autres produits	126 017	106 443	
	<b>Total des produits d'exploitation</b>	<b>23 661 882</b>	<b>20 578 906</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>	Achats de marchandises		
	Variation de stock		
	Achats de matières et autres approvisionnements	99 861	101 735
	Variation de stock		
	Autres achats et charges externes	5 692 389	5 207 546
	Aides financières		
	Impôts, taxes et versements assimilés	1 217 991	995 517
	Salaires et traitements	12 420 261	10 406 578
	Charges sociales	3 171 966	2 547 714
	Dotations aux amortissements et dépréciations	339 046	276 083
	Dotations aux provisions	371 499	264 957
	Reports en fonds dédiés	273 074	337 460
Autres charges	45 431	88 932	
	<b>Total des charges d'exploitation</b>	<b>23 631 518</b>	<b>20 226 522</b>
<b>RES ULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>30 363</b>	<b>352 384</b>



Suzanne GUILHEM  
Présidente

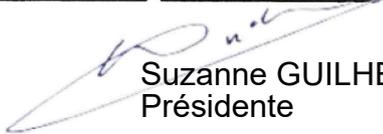
# Compte de Résultat 2/2

Etat exprimé en euros

31/12/2023

31/12/2022

RESULTAT D'EXPLOITATION		30 363	352 384
PRODUITS FINANCIERS	De participation		
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé		
	Autres intérêts et produits assimilés	12 786	14 630
	Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
	Différences positives de change		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	<b>Total des produits financiers</b>	<b>12 786</b>	<b>14 630</b>
CHARGES FINANCIERES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées	17 332	15 655
	Différences négatives de change		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	<b>Total des charges financières</b>	<b>17 332</b>	<b>15 655</b>
<b>RESULTAT FINANCIER</b>		<b>(4 546)</b>	<b>(1 025)</b>
<b>RESULTAT COURANT avant impôts</b>		<b>25 817</b>	<b>351 359</b>
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Sur opérations de gestion	360 609	432 987
	Sur opérations en capital	39 219	23 780
	Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
	<b>Total des produits exceptionnels</b>	<b>399 828</b>	<b>456 767</b>
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Sur opérations de gestion	498 624	586 826
	Sur opérations en capital	8 958	
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	239 746	197 709
	<b>Total des charges exceptionnelles</b>	<b>747 328</b>	<b>784 535</b>
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>		<b>(347 500)</b>	<b>(327 768)</b>
Participation des salariés aux résultats			
Impôts sur les bénéfices			
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>		<b>24 074 495</b>	<b>21 050 303</b>
<b>TOTAL DES CHARGES</b>		<b>24 396 179</b>	<b>21 026 712</b>
<b>EXCEDENT ou DEFICIT</b>		<b>(321 684)</b>	<b>23 591</b>
<b>CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>			
	Dons en nature		
	Prestations en nature	1 600 721	1 380 213
	Bénévolat		
	<b>TOTAL</b>	<b>1 600 721</b>	<b>1 380 213</b>
<b>CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>			
	Secours en nature		
	Mise à disposition gratuite de biens	1 600 721	1 380 213
	Prestations		
	Personnel bénévole		
	<b>TOTAL</b>	<b>1 600 721</b>	<b>1 380 213</b>



Suzanne GUILHEM  
Présidente

# **ANNEXE DES COMPTES ANNUELS**

## **Arrêtés au 31/12/2023**

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31 décembre 2023, dont le total est de 9 562 071 € et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégagant une perte de (321 684 €) avant affectation.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 31 décembre 2023.

### **Sommaire**

#### **1 REGLES GENERALES**

- 1.1 Objet social et activité
- 1.2 Conventions générales comptables appliquées
- 1.3 Changement de méthodes, d'estimation et de modalités d'application
- 1.4 Informations à caractère fiscal
- 1.5 Autres informations

#### **2 PRINCIPALES REGLES ET METHODES COMPTABLES APPLIQUEES**

- 2.1 Immobilisations corporelles et incorporelles
- 2.2 Créances
- 2.3 Dettes
- 2.4 Dépréciations inscrites au bilan
- 2.5 Fonds propres
- 2.6 Fonds dédiés
- 2.7 Traitement des conventions de financement
- 2.8 Contributions volontaires
- 2.9 Engagements financiers hors bilan et autres informations
- 2.10 Informations sur la masse salariale
- 2.11 Evénements particuliers

**ACA EXCO**  
SARL au capital de 370 000 €  
30, chemin de Saint Henri - CS 90116  
13322 MARSEILLE CEDEX 16  
RCS Marseille 508 966 137

  
Suzanne GUILHEM  
Présidente

# 1 REGLES GENERALES

## 1.1 Objet social et activité

La Ligue de l'enseignement des Bouches du Rhône Fédération des Amis de l'Instruction Laïque est la fédération départementale de la Ligue de l'Enseignement qui naît en 1866 pour que soit créée en France l'école publique laïque et obligatoire.

Mouvement d'Éducation Populaire, Œuvre complémentaire de l'école, agréée Éducation Nationale et reconnue d'utilité publique, la Ligue de l'Enseignement des Bouches du Rhône est aujourd'hui, à la fois :

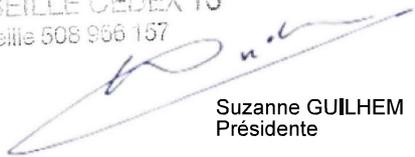
- un mouvement d'idées et de réflexion
- une fédération de plus de 600 associations œuvrant dans les champs des loisirs, de la culture, du sport, de la solidarité
- une entreprise de l'économie sociale (actions sociales, éducatives à forte valeur ajoutée, activités de tourisme social, de diffusion culturelle et de développement des pratiques culturelles, activités sportives –UFOLEP et USEP-, formation professionnelle et de bénévoles...)

Lors de sa création, en 1909 la Ligue de l'Enseignement des Bouches du Rhône a défini son objet statutaire : « ...favoriser, sous toutes ses formes, le progrès de l'éducation et d'assurer ainsi, à tous les hommes, la liberté de conscience, la liberté d'expression, l'épanouissement le plus large de leur personne, de permettre le développement d'une démocratie laïque soucieuse de justice sociale et attachée aux valeurs républicaines et à la paix. »

Entreprise de l'économie sociale et solidaire, employeur aujourd'hui de plus de 350 salariés en ETP, elle œuvre :

- Dans le champ de la Vie Fédérative et animation du réseau : Animation du réseau de plus de 600 associations affiliées au sein du département, formation des responsables associatifs bénévoles, animation du réseau des Juniors Associations sur l'ensemble des Bouches du Rhône
- dans le champ de la formation professionnelle (social, médiation, animation) et volontaire (BAFA/BAFD)
- dans la gestion de centres sociaux
- dans le tourisme social (familles, jeunes, enfants)
- dans le domaine de la petite enfance
- dans la gestion des temps de loisirs et péri scolaire
- dans l'accompagnement d'actions avec l'éducation Nationale (Ateliers relais, parentalité, numérique, réussite éducative, lutte contre le décrochage scolaire, accompagnement individuel à la scolarité, voyages scolaires éducatifs, formation des délégués des élèves, dispositif Lire et Faire Lire, PEDT, parcours citoyen pour les collèges, etc...)
- dans l'accompagnement des politiques publiques sur les territoires en CUCS
- dans le champ culturel
- dans le champs citoyenneté, jeunesse, service civique, du dialogue social (dispositif tables de quartiers)
- dans le domaine de l'environnement et de la transition écologique
- dans le domaine de la solidarité locale, européenne, internationale et de la lutte contre les exclusions
- dans le champ de l'accompagnement à la personne (Maison France service)
- dans le champ du sport (USEP et UFOLEP)

**ACA EXCO**  
SARL au capital de 370 000 €  
30, chemin de Saint Henri - CS 90116  
13322 MARSEILLE CEDEX 16  
RCS Marseille 508 966 157

  
Suzanne GUILHEM  
Présidente

## 1.2 Conventions générales comptables appliquées

Pour l'élaboration et la présentation des comptes annuels de l'exercice 2023, les conventions du Plan Comptable Général ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, et conformément aux hypothèses de base :

- Continuité d'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, sous réserve des observations portées au paragraphe 1.3 « changement de méthodes, d'estimation et de modalités d'application »,
- Indépendance des exercices.

Il a été fait application des dispositions particulières du règlement n°2018-06 de l'Autorité des Normes Comptables (ANC) relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et fondations.

## 1.3 Changement de méthodes, d'estimation et de modalités d'application

Néant.

## 1.4 Informations à caractère fiscal

L'association est toujours considérée comme exonérée des impôts commerciaux du fait de ses activités et des conditions dans lesquelles ces dernières sont exercées.

## 1.5 Autres informations - Faits essentiels ayant une incidence comptable

L'association a repris au 1<sup>er</sup> aout 2023, 7 équipements de l'association EPISEC en liquidation judiciaire incluant :

- 5 centres sociaux,
- 1 crèche parentale,
- 1 Bus itinérant France services.

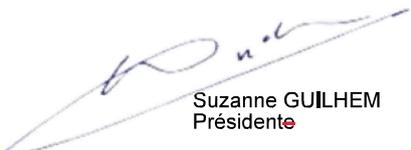
80 salariés de l'association EPISEC ont été également repris par l'association FAIL 13.

L'association FAIL 13 s'est engagée à reprendre les congés payés de ces salariés rétroactivement au 1<sup>er</sup> juin 2023.

L'engagement retraite relatif à ces salariés est évalué à la somme de 407 047 €.

Une provision pour charges « Indemnités Départ à la retraite » a été comptabilisée à hauteur de ce montant avec pour contrepartie une diminution du compte Report à nouveau.

**ACA EXCO**  
SARL au capital de 370 000 €  
30, chemin de Saint Henri - CS 90116  
13322 MARSEILLE CEDEX 16  
RCS Marseille 508 965 157

  
Suzanne GUILHEM  
Présidente

## 2 PRINCIPALES REGLES ET METHODES COMPTABLES APPLIQUEES

### 2.1 Immobilisations corporelles et incorporelles

#### **Tableau des immobilisations incorporelles et corporelles et Tableau des amortissements**

**Règles comptables relatives à la définition, à la valorisation et la dépréciation des actifs**  
Elles sont conformes aux récents règlements du Comité de la Réglementation Comptable.

#### **Absence d'immobilisations décomposables**

L'analyse de chaque catégorie d'immobilisations n'a pas fait ressortir d'immobilisations ayant un caractère décomposable, c'est-à-dire d'immobilisations possédant un ou plusieurs éléments significatifs dont la durée d'utilisation est différente de la structure principale de l'immobilisation.

#### **Modalités d'amortissement retenues**

Conformément au plan comptable, le mode linéaire a été appliqué à défaut d'un mode d'amortissement plus adapté.

Les amortissements pour dépréciation sont donc calculés suivant le mode linéaire (L).  
Les taux les plus couramment appliqués sont les suivants :

<b>Immobilisations incorporelles et corporelles</b>	<b>Mode (L/D)</b>	<b>Durée</b>
Logiciels et immobilisation incorporelles	L	1 à 10 ans
Construction	L & D	10 à 50 ans
Installations techniques	L	5 à 10 ans
Matériel et outillage industriels	L	5 à 10 ans
Installations générales, agencements et aménagements divers	L	10 ans
Matériel de transport	L	4 à 5 ans
Matériels de bureau	L	5 à 10 ans
Matériel informatique	L	3 ans
Mobilier	L	10 ans

### 2.2 Créances

#### **Tableau Etat des créances et des dettes**

Les créances d'un montant de 5 724 189 € figurant au bilan au 31 décembre 2023 correspondent principalement aux postes suivants :

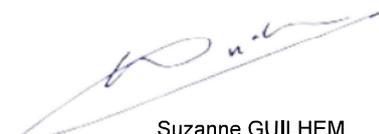
Le poste « Créances clients et Usagers » : Il s'agit de créances clients à recevoir au titre de l'exercice 2023 pour un montant de 2 921 272 €. Une provision pour dépréciation des créances a été comptabilisée pour 114 815 €

Le poste « Autres Créances » d'un montant de 2 500 235 € et se décompose principalement de la manière suivante :

- 1 622 715 € de créances liées à des subventions à recevoir
- 18 677 € de fournisseurs débiteurs
- 632 793 € de produits à recevoir.

Le poste « Charges constatées d'avance » pour un montant de 66 783 €.

ACA EXCO  
SARL au capital de 370 000 €  
30, chemin de Saint-Menn - CS 90116  
13022 MARGEILLE CEDEX 16  
RCS Marseille 508 965 137

  
Suzanne GUILHEM  
Présidente

## 2.3 Dettes

### **Tableau Etat des créances et des dettes**

On relève principalement :

Le poste « Dettes fournisseurs » d'un montant de 820 370 € qui enregistre les factures d'achats non réglées au 31/12/2023 et les factures fournisseurs non reçues, concernant des dépenses à rattacher à l'exercice clos.

Le poste « Dettes fiscales et sociales » d'un montant de 2 133 406 € correspond à des cotisations sociales du dernier trimestre, non encore réglées au 31/12/2023, des provisions pour congés payés et charges sociales et fiscales rattachées.

Le poste « Autres dettes » s'élève à 185 699 € et correspond principalement :

- A des charges diverses à payer à hauteur de 14 350 €

Le poste « Produits constatés d'avance » pour un montant de 1 013 844 €, dont 161 793 € de régularisations à venir.

## 2.4 Dépréciations inscrites au bilan

### **Tableau des provisions et dépréciations inscrites au bilan**

#### **Les dépréciations de l'actif :**

L'actif du bilan présente au 31/12/2023 une dépréciation des créances clients pour un montant de 114 815 €.

#### **Les provisions inscrites au passif (provisions pour risques et pour charges)**

Les provisions figurant au passif du bilan s'élèvent à 1 922 753 € et se décomposent de la manière suivante au 31/12/2023 :

- Provision pour retraite d'un montant de 810 630 €
- Provision pour litiges salariés d'un montant de 1 200 €
- Autres provisions pour risques d'un montant de 961 474 €
- Provisions pour risques CDD d'un montant de 70 492 €
- Provision pour travaux de mise aux normes de 78 958 €

Provision pour dépréciation de l'actif immobilisé :

Une provision pour dépréciation de la valeur de l'immeuble de La Vigie demeure au bilan arrêté au 31/12/2023 pour la somme de 529 654 €.

**ACA EXCO**  
SARL au capital de 370 000 €  
30, chemin de Saint Henri - CS 90116  
13372 MARSEILLE CEDEX 18  
RCS Marseille 608 855 157

  
Suzanne GUILHEM  
Présidente

## 2.5 Fonds propres

Le tableau qui suit, intitulé « Variation des fonds propres », énoncé par l'Art.431-5 du règlement ANC n°2018-06, se substitue à l'ensemble des informations demandées dans l'Art.833-11 du règlement ANC n°2014-03.

## 2.6 Fonds dédiés

### **Tableau de suivi des fonds dédiés**

A la clôture de l'exercice, la partie des ressources affectées par des tiers financeurs à des projets définis, qui n'a pas pu encore être utilisée conformément à l'engagement pris à leur égard, est inscrite en charge en « reports en fonds dédiés » et au passif du bilan en « fonds dédiés ».

Les sommes inscrites sous la rubrique « fonds dédiés » sont reprises en produits au cours des exercices suivants, au rythme de réalisation des engagements, par le crédit du compte « utilisation de fonds dédiés ».

Les fonds dédiés constitués au 31/12/2023 s'élèvent à 273 074 €. La reprise des fonds dédiés constitués au 31/12/2022 est de 337 460 €.

## 2.7 Traitement des conventions de financement

### **Tableau : Principales ressources d'exploitation de l'association – Subventions d'investissement non renouvelables - Suivi des fonds dédiés – Produits constatés d'avance**

Les subventions d'exploitation sont comprises dans les produits de l'association, lorsque :

- Cette dernière a reçu une notification d'une collectivité locale (par acte administratif) ou d'un organisme financeur,
- Et/ou qu'une convention de financement a été signée entre les parties.

La part non consommée des subventions de fonctionnement affectées est inscrite en fonds dédiés (Cf. 2.6).

Les subventions d'investissement : Le Règlement n°2018-06 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif a supprimé les mécanismes comptables liés aux subventions d'investissement ayant servi à financer des biens non renouvelables ou des biens renouvelables, et ne retient que les dispositions du Règlement ANC n°2014-03 relatif au plan comptable général.

ACA EXCO  
SARL au capital de 370 000 €  
30, chemin de Saint-Henri - CS 90116  
13022 MARSEILLE CEDEX 15  
RCS Marseille 838 335 157

  
Suzanne GUILHEM  
Présidente

## 2.8 Contributions volontaires

L'entité a décidé de comptabiliser les contributions volontaires en nature relatives à la mise à disposition gratuite de bien.

Les données 2022 ont été maintenues à défaut d'actualisation des valeurs au titre de l'année 2023.

Ces contributions s'élèvent à la somme de 1 600 721 € et ont été servies par la Ville de Marseille à hauteur de 1 587 545 €, par 13 Habitat à hauteur de 9 206 €, par le Conseil départemental 13 à hauteur de 3 650 € et par 3 FSUD pour 320 €.

Les informations sur les contributions volontaires en nature non comptabilisées dont l'entité bénéficie sont fournies, conformément à l'Art. 431-10 du Règlement n°2018-06, ci-dessous :

L'association FAIL 13 bénéficie de l'intervention de 250 bénévoles à hauteur de 2 heures par semaines sur 31 semaines, soit 15 500 heures.

## 2.9 Engagements financiers hors bilan et autres informations

### Engagements hors bilan au titre des emprunts :

- **Emprunt BPMED d'un montant de 495 000 € à l'origine.**
  - Inscription de privilège de prêteur de deniers à hauteur de 495 000 € sur l'immeuble sis 177, boulevard Chave 13005 Marseille.
- **Emprunt Société Générale d'un montant de 425 000 € à l'origine.**
  - Inscription de privilège de prêteur de deniers à hauteur de 425 000 € sur les locaux professionnels à usage de Lycée professionnel sis Quartier Delorme 13015 Marseille.
- **Emprunt Société Générale d'un montant de 400 000 € à l'origine.**
  - Inscription de privilège de prêteur de deniers à hauteur de 400 000 € sur les locaux professionnels à usage de Lycée professionnel sis Quartier Delorme 13015 Marseille.

### Engagements pris en matière de retraite

La provision pour Indemnité retraite s'élève à 810 630 €

### Engagements reçus

Néant

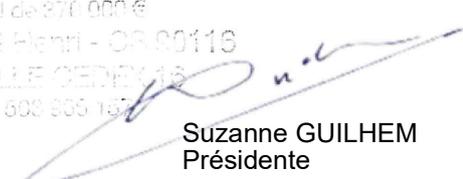
### Effectif de FAIL 13

Effectif au 31 décembre 2023 : 777 salariés qui se décomposent de la manière suivante :

- 526 employés dont 140 hommes et 385 femmes.
- 216 agents de maîtrise, techniciens dont 60 hommes et 156 femmes.
- 35 cadres dont 11 hommes et 24 femmes.

### Rémunération des trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés (article 30 de la loi n°3006-586 du 23 mai 2006)

ACA EXCO  
SARL au capital de 270 000 €  
30, chemin de Saint-Henri - CS 80113  
13322 MARSEILLE CEDEX 13  
RCS Marseille 508 805 137

  
Suzanne GUILHEM  
Présidente

Rémunérations : 216 778 €

### **Conventions de moyens**

La convention de moyen établie entre FAIL 13 et l'association USEP s'élève, au titre de l'exercice 2023, à la somme de 52 597 €.

La convention de moyen établie entre FAIL 13 et la Ligue Nationale s'élève, au titre de l'exercice 2023, à la somme de 205 819 €.

### **Conventions avec UFOLEP**

En 2023 l'UFOLEP a facturé pour 15 580 euros de frais de formation.

En 2023 les produits enregistrés dans les comptes de la FAIL 13 au titre de la rétrocession sur les licences se sont élevés à 45 837 euros.

### **Honoraires du commissaire aux comptes.**

Les honoraires du commissaire aux comptes s'élèvent à la somme de 40 K € TTC.

## **2.10 Informations sur la masse salariale**

La masse salariale au 31/12/2023 s'élève à 12 420 261 €. Les charges sociales correspondantes sont de 3 171 966 €.

## **2.11 Evénements particuliers – Evénements Post-clôture**

Le droit de l'Union européenne prévoit que le travailleur bénéficie d'un congé annuel payé d'au moins quatre semaines (soit 24 jours ouvrables). Dans ces conditions, l'absence d'acquisition de congés au cours de périodes d'arrêt de travail n'est contraire au droit de l'Union Européenne que dans l'hypothèse où elle a effectivement empêché le salarié d'acquies quatre semaines de congé annuel.

La loi n°2024-364 du 22 avril 2024 intègre à l'article 37 les dispositions permettant de mettre en conformité le Code du travail avec le droit européen, en conséquence des arrêts de la Cour de cassation du 13 septembre 2023.

Le texte prévoit donc qu'un salarié ne sera fondé à solliciter des droits complémentaires au titre de la période antérieure à l'entrée en vigueur de la loi :

- Que pour les périodes de référence où il n'a pas d'ores et déjà pu bénéficier de 24 jours ouvrables de congés
- Dans une telle hypothèse, que dans la limite de 24 jours ouvrables, après déduction des jours déjà acquis

Les salariés peuvent demander la régularisation de leurs congés acquis et non pris depuis le 1<sup>er</sup> décembre 2009. Le délai de forclusion est de 2 ans pour les salariés toujours en poste, et de 3 ans pour les salariés ayant quitté l'entreprise, à compter de la publication de la loi.

L'association a valorisé l'incidence pour les salariés encore présents dans les effectifs à ce jour et pour la période débutant le 1<sup>er</sup> janvier 2012.

ACA EXCO  
SARL au capital de 370 000 €  
30, chemin de Saint-Henri - CS 90116  
13322 MARSEILLE CEDEX 16  
RCS Marseille 508 997 157

Suzanne GUILHEM  
Présidente

Les données antérieures n'étant à ce jour pas disponibles, des travaux complémentaires se poursuivront en 2024 pour la période allant de 2009 à 2012.

La valorisation ainsi obtenue sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2012 au 31 décembre 2023, s'élève à 71973 €.

**ACA EXGO**  
SARL au capital de 870 000 €  
30, chemin de Saint-Hippolyte - CS 90113  
13322 MARSEILLE CEDEX 13  
RCS Marseille 600 003 107



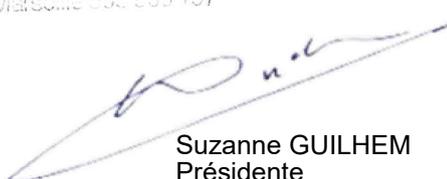
Suzanne GUILHEM  
Présidente

# Immobilisations

Etat exprimé en euros

	Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2023
		Augmentations		Diminutions		
		Réévaluations	Acquisitions	Viremt.p.à p.	Cessions	
<b>INCORPORELLES</b>						
Frais d'établissement et de développement						
Donations temporaires d'usufruit						
Autres	121 707		24 900			146 607
<b>TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	<b>121 707</b>		<b>24 900</b>			<b>146 607</b>
<b>CORPORELLES</b>						
Terrains	148 500					148 500
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencé aménagement	1 266 991					1 266 991
Instal technique, matériel outillage industriels	99 258		9 890			109 148
Instal., agencement, aménagement divers	1 723 341		172 325		3 400	1 892 265
Matériel de transport	43 940		15 000		7 690	51 250
Matériel de bureau, informatique et mobilier	1 208 913		221 499			1 430 412
Emballages récupérables et divers						
Immobilisations corporelles en cours						
Avances et acomptes	9 763			9 763		
<b>TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>4 500 705</b>		<b>418 713</b>	<b>9 763</b>	<b>11 090</b>	<b>4 898 565</b>
<b>BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A EIRE CEDES</b>						
<b>FINANCIERES</b>						
Participations évaluées en équivalence						
Autres participations						
Autres titres immobilisés	11 010					11 010
Prêts et autres immobilisations financières	175 161		60 738			235 899
<b>TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>	<b>186 171</b>		<b>60 738</b>			<b>246 909</b>
<b>TOTAL</b>	<b>4 808 583</b>		<b>504 351</b>	<b>9 763</b>	<b>11 090</b>	<b>5 292 082</b>

AGA EXCO  
SARL au capital de 100 000 €  
30, chemin de Saint Jean - 06 80113  
13822 W/ PSE/ LE GEDER 15  
RCS Marseille 038 805 137

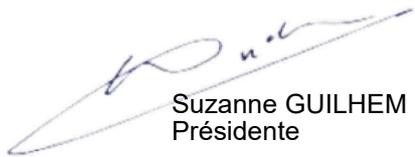
  
Suzanne GUILHEM  
Présidente

## Amortissements

Etat exprimé en euros

	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2023
		Dotations	Diminutions	
<b>INCORPORELLES</b>				
Frais d'établissement et de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Autres	97 449	11 197		108 646
<b>TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	<b>97 449</b>	<b>11 197</b>		<b>108 646</b>
<b>CORPORELLES</b>				
Terrains				
Constructions sur sol propre	370 236	42 233		412 469
sur sol d'autrui				
instal. agencement aménagement				
Instal technique, matériel outillage industriels	99 115	1 728		100 843
Autres instal., agencement, aménagement divers	1 386 374	82 328	125	1 468 577
Matériel de transport	28 006	8 488	2 007	34 487
Matériel de bureau, mobilier	1 008 834	112 802		1 121 635
Emballages récupérables et divers				
<b>TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>2 892 566</b>	<b>247 578</b>	<b>2 132</b>	<b>3 138 012</b>
<b>TOTAL</b>	<b>2 990 015</b>	<b>258 775</b>	<b>2 132</b>	<b>3 246 658</b>

ACA 1100  
 SARL au capital de 100 000 €  
 30, chemin de Pailhès - 1300113  
 1300113 - 48 541 13 13 13  
 RCS Marseille 001 130 137

  
 Suzanne GUILHEM  
 Présidente

# Provisions

Etat exprimé en euros

		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2023
<b>PROVISIONS REGLEMEENTEES</b>	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
	<b>PROVISIONS REGLEMEENTEES</b>				
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>	Pour litiges				
	Pour garanties données aux clients				
	Pour pertes sur marchés à terme				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires	343 066	499 101	31 537	810 630
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	78 958			78 958
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
Autres	882 135	519 191	368 161	1 033 166	
	<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>	<b>1 304 159</b>	<b>1 018 292</b>	<b>399 698</b>	<b>1 922 753</b>
<b>PROVISIONS POUR DEPRECIATION</b>	Sur immobilisations { incorporelles corporelles legs ou donations des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières	559 078		29 425	529 654
		4 050			4 050
		93 434	80 272	58 891	114 815
	Sur stocks et en-cours				
	Sur comptes clients, usagers				
	Sur créances reçues par legs ou donations				
Autres					
	<b>PROVISIONS POUR DEPRECIATION</b>	<b>656 563</b>	<b>80 272</b>	<b>88 315</b>	<b>648 519</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>1 960 721</b>	<b>1 098 564</b>	<b>488 013</b>	<b>2 571 272</b>
Dont dotations et reprises {	- d'exploitation		451 771	488 013	
	- financières - exceptionnelles		239 746		
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.					

ACA EXCO

SARL au capital de 370 000 €

30, chemin de Saint-Henri - CS 90116

13022 MARGELLE CEDEX 13

RCS Marseille 508 935 157


  
Suzanne GUILHEM  
Présidente

## Créances et Dettes

Etat exprimé en euros

	31/12/2023	1 an au plus	plus d'1 an	
<b>CREANCES</b>	Créances rattachées à des participations			
	Prêts	196 441		196 441
	Autres immobilisations financières	39 458		39 458
	Clients, usagers douteux ou litigieux	115 559		115 559
	Autres créances clients, usagers	2 805 713	2 805 713	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés	68 262	68 262	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéficiaires			
	Taxes sur la valeur ajoutée			
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers	1 622 714	1 622 714	
	Confédération, fédération, union, entités affiliées			
	Créances reçues par legs ou donations			
	Débiteurs divers	809 259	809 259	
	Charges constatées d'avance	66 783	66 783	
<b>TOTAL DES CREANCES</b>	<b>5 724 189</b>	<b>5 372 731</b>	<b>351 458</b>	
Prêts accordés en cours d'exercice	41 738			
Remboursements obtenus en cours d'exercice				
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

	31/12/2023	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans	
<b>DETTES</b>	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1 an max. à l'origine	2 480	2 480		
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine	688 292	82 007	296 284	310 000
	Emprunts et dettes financières divers	20 370	20 370		
	Fournisseurs et comptes rattachés	820 370	820 370		
	Dettes des legs ou donations				
	Personnel et comptes rattachés	1 074 009	1 074 009		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	928 534	928 534		
	Impôts sur les bénéficiaires				
	Taxes sur la valeur ajoutée				
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	130 863	130 863		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Confédération, fédération, union, entités affiliées				
	Autres dettes	185 699	185 699		
Dettes représentatives de titres empruntés					
Produits constatés d'avance	1 013 844	1 013 844			
<b>TOTAL DES DETTES</b>	<b>4 864 461</b>	<b>4 258 177</b>	<b>296 284</b>	<b>310 000</b>	
Emprunts souscrits en cours d'exercice					
Emprunts remboursés en cours d'exercice	80 132				
Emprunts dettes associés (personnes physiques)					

ASSOCIATION  
 30, chemin de...  
 13000 MARSEILLE  
 RCS Marseille  
 Suzanne GUILHEM  
 Présidente

## Variation des Fonds Propres

Etat exprimé en euros	Fonds propres clôture 31/12/2022	Affectation du résultat N-1	Augmentation	Diminution ou consommation	Fonds propres clôture 31/12/2023
Fonds propres sans droit de reprise	475 093				475 093
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecart de réévaluation					
Réserves statutaires ou contractuelles					
Réserves pour projet de l'entité					
Autres réserves					
Report à nouveau	2 141 680	23 591		407 047	1 758 224
Excédent ou déficit de l'exercice	23 591	(23 591)		321 684	(321 684)
<b>Situation nette</b>	<b>2 640 364</b>			<b>728 731</b>	<b>1 911 634</b>
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement	226 016		208 086	146 364	287 739
Provisions réglementées					
<b>TOTAL</b>	<b>2 866 381</b>		<b>208 086</b>	<b>875 094</b>	<b>2 199 373</b>

La reprise des équipements et de certains salariés de l'ancienne association EPISECentraïne un engagement retraite évalué à 407 047 €.

Une provision pour charges "indemnités départ à la retraite" a été comptabilisée à hauteur de ce montant avec pour contrepartie une diminution du compte Report à Nouveau.

AGS 1300  
SARL au capital de 311 000 €  
30, chemin de Saint-Martin - CP 90116  
13002 MARSEILLE - CEDEX 13  
RCS Marseille 500 903 157

  
Suzanne GUILHEM  
Présidente

## Variation des Subventions d'Investissement

Etat exprimé en euros	Subventions à la clôture 31/12/2022	Augmentation	Diminution	Subvention à la clôture 31/12/2023
Subventions d'investissement				
Subventions d'équipement	1 287 843	88 182	112 136	1 263 889
Autres subventions d'investissement				
<b>Montant nominal</b>	<b>1 287 843</b>	<b>88 182</b>	<b>112 136</b>	<b>1 263 889</b>
Quotes-parts virées au compte de résultat	1 061 826	34 228	119 904	976 150

**ACA FVCO**  
 SARL au capital de 200 000 €  
 80, chemin de Saint-Henri - CS 90118  
 13010 MARSEILLE CEDEX 15  
 RCS Marseille 508 788 137

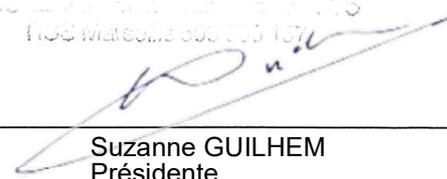
  
 Suzanne GUILHEM  
 Présidente

## Variation des Fonds Dédiés

Etat exprimé en euros

	Fonds dédiés clôture 31/12/2022	Reports	Utilisations		Transferts	Fonds dédiés clôture 31/12/2023	
			Montant global	dont rembour- sements		Montant global	dont fds dédiés à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Subventions d'exploitation							
LA SOLIDARITE	50 273		50 273		44 219	44 219	
KLEBER	61 996		61 996		66 330	66 330	
LES MUSARDES	52 936		52 936				
ESTAQUE	17 692		17 692		9 993	9 993	
SAINT JOSEPH	43 842		43 842		40 786	40 786	
LES LILLAS	18 694		18 694				
VALLEE DE L'HUVEAUNE	11 944		11 944		22 291	22 291	
BOURRELY	30 083		30 083		19 955	19 955	
BOMPARD					5 000	5 000	
SIEGE	50 000		50 000		64 500	64 500	
Contributions financières d'autres org.							
Ressources liées à la générosité du public							
<b>TOTAL</b>	<b>337 460</b>		<b>337 460</b>		<b>273 074</b>	<b>273 074</b>	

ACA FGC  
 SARL au capital de 100 000 €  
 30, chemin de... 33 200 113  
 10012... 33 200 113  
 RCS Marseille 508 200 107

  
 Suzanne GUILHEM  
 Présidente

EQUIPEMENT	LIBELLE	Montant
CENTRE SOCIAL ESTAQUE BASSIN SEON	FD - ETAT - CUCS 2023 - LES ADULTES / FAMILLES	-2 856,00
	FD - ETAT - CUCS 2023 - LES JEUNES AU SEIN DU PROJET TERRITOIRE	-2 147,00
	FD - MPM - CUCS 2023 - ADULTES / FAMILLES	-2 856,00
	FD - MPM - CUCS 2023 - LES JEUNES AU SEIN DU PROJET TERRITOIRE	-2 134,00
CENTRE SOCIAL LA SOLIDARITE	FD - MPM - CUCS 2023 - ACTION JEUNES	-6 888,00
	FD - CD13 - CUCS 2023 - CHANTIER MOBILITE	-1 800,00
	FD - CD13 - CUCS 2023 - ESPACE FAMILLES	-1 500,00
	FD - ETAT - CUCS 2023 - ACTION JEUNES	-9 319,00
	FD - ETAT - CUCS 2023 - ATELIERS PEINTURES DE RUE	-2 418,00
	FD - ETAT - CUCS 2023 - CHANTIER MOBILITE	-9 509,00
	FD - ETAT - CUCS 2023 - ESPACE FAMILLES	-4 504,00
	FD - ETAT - CUCS 2023 - JARDINS PARTAGES	-2 694,00
	FD - MPM - CUCS 2023 - ATELIERS PEINTURES DE RUE	-3 109,00
	FD - MPM - CUCS 2023 - ESPACE FAMILLES	-2 478,00
CENTRE SOCIAL LES BOURRELY	FONDS DEDIES - ACTIONS JEUNES - METROPOLE MARSEILLE 2023	-5 002,00
	FONDS DEDIES - CUCS ACTION FAMILLES - 2023	-5 156,00
	FONDS DEDIES - CUCS JEUNESSE - METROPOLE MARSEILLE 2023	-3 318,00
	FONDS DEDIES - CUCS JEUNESSE 2023	-6 475,00
CENTRE SOCIAL ST JOSEPH FONTAINIEU	ACTION N°250080 - ETAT - QH N°6 : SORTIE MONTAGNE	-8 000,00
	FD - CD13 - CUCS 2023 - ESPACE FAMILLES	-3 000,00
	FD - CD13 - CUCS 2023 - ESPACE JEUNES	-1 500,00
	FD - ETAT - CUCS 2023 - ESPACE FAMILLES	7 405,00
	FD - ETAT - CUCS 2023 - ESPACE JEUNES	-6 003,00
	FD - MPM - CUCS 2023 - LUDO THEQUE	-5 572,00
	FD - MPM - CUCS 2023 - ESPACE FAMILLES	-4 161,00
	FD - MPM - CUCS 2023 - ESPACE JEUNES	-5 145,00
Ligue de l'Enseignement - FAIL 13	FD BOP 104 SPORT JO2024	-30 000,00
	FD ESPACE POUR TOUS VDM 2023	-34 500,00
MPT St Lamberg - Bompard	FD - ETAT - LEVE LE NEZ 2023	-5 000,00
MPT/CS Kléber - St Lazare	FD - BOP 104 FAIRE SOCIETE 2023	-9 600,00
	FD - CD13 - CUCS 2023 - ESPACE FAMILLES	3 000,00
	FD - CD13 - CUCS 2023 - SECTEUR JEUNES	-3 000,00
	FD - CD13 - CUCS 2023 - SENSIBILISATION NUMERIQUE	-2 000,00
	FD - ETAT - NOS TROIS COULEURS 2023	-2 500,00
	FD - ETAT - UN AIR DE FAMILLE 2023	-9 000,00
	FD - ETATS CUCS API/ALIS 2023	-5 764,00
	FD - ETATS CUCS JEUNES EXCLUS DU COLLEGE 2023	-10 674,00
	FD - ETATS CUCS SECTEUR FAMILLES 2023	-5 171,00
	FD - ETATS CUCS SENSIBILISATION NULERIQUES 2023	-2 641,00
	FD - JO IMPAC 2024	-6 666,67
	FD - MPM - CUCS 2023 - ACTION FAMILLES	-3 447,00
	FD - MPM - CUCS 2023 - SECTEUR JEUNES	-2 846,00
MPT/VDH - St Marcel - La Valbarelle	FD - VDM ACTION JEUNES 2023	-2 936,00
	FD - CD13 CUCS FAMILLES MIEUX VIVRE ENSEMBLE 2023	- 500,00
	FD - ETAT CUCS FAMILLE 2023	2 397,00
	FD - ETAT CUCS SECTEUR JEUNES	-2 936,00
	FD - QUAR. HIVER - SEJOUR A LA NEIGE	-10 125,00
	FD - VDM CUCS FAMILLE 2023	-2 297,00
<b>Total</b>		<b>-273 073,67</b>

ACA 2023  
SARL du 01/01/2006  
30, chemin de St-Joseph - 1300110  
1300110 - 04 91 55 17 18  
1300110 - 04 91 55 17 18

Suzanne GUILHEM  
Présidente

## Charges constatées d'avance

Etat exprimé en euros	Période	Montants	31/12/2023
<b>Charges constatées d'avance - EXPLOITATION</b>			66 783
Charges constatées d'avance		66 783	
<b>Charges constatées d'avance - FINANCIERES</b>			
<b>Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES</b>			
<b>TOTAL</b>			<b>66 783</b>

ASSOCIATION  
 30, chemin de...  
 130...  
 130...

  
 Suzanne GUILHEM  
 Présidente

## Produits constatés d'avance

Etat exprimé en euros	Période	Montants	31/12/2023
<b>Produits constatés d'avance - EXPLOITATION</b>			<b>1 013 844</b>
Produits constatés d'avance		1 013 844	
<b>Produits constatés d'avance - FINANCIERS</b>			
<b>Produits constatés d'avance - EXCEPTIONNELS</b>			
<b>TOTAL</b>			<b>1 013 844</b>

ASSOCIATION  
SARL au capital de 10000 €  
30, chemin de St-Jean - 31000 TOULOUSE  
TOUTES LES DÉCLARATIONS  
RCS Marseille 022 133 107

